

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

12 JANVIER 2011

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 12 JANVIER 2011, à 17 h 30 (5 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
Monsieur Yvon Gingras , maire de Latulipe-et-Gaboury
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère
Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

Monsieur Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
Monsieur Tomy Boucher , agent de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

01-11-001A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30, adoption de l'ordre du jour et mot / rapport du préfet, M. Arnaud Warolin.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet :

La MRCT a été informée qu'elle recevra des argents supplémentaires dans différents programmes :

- RénoVillage : 75 000 \$ (pour un budget total 2010 de 275 000 \$);
- Fonds d'adaptation et de diversification : 14 617 \$ de la CRÉ;
- Recyc-Québec : 148 030,01 \$ redistribués aux municipalités locales au prorata des coûts respectifs de gestion des matières résiduelles.

————— //

Considérant le budget de 25 000 \$ prévu au budget de la MRCT en développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour l'année 2011, les producteurs (Coalition) demandent à la MRCT de réserver cette somme aux fins suivantes :

- Chargé de projet (préparation des réunions, suivis, gestion des dossiers, etc.);
- Per diem aux producteurs et déplacement pour la préparation de dossiers (expertise), rencontre, etc. selon les besoins.

01-11-002A

**Appui aux producteurs d'agneaux du Témiscamingue.
Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec.**

Considérant la situation des producteurs d'agneaux et de moutons du Témiscamingue relativement à la commercialisation de leurs produits;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'intervenir manifestement auprès de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, dans le but que cette dernière prenne dès maintenant les dispositions afin de ne pas causer de préjudice à nos producteurs d'agneaux « légers » et de les traiter de façon juste et équitable en matière de commercialisation.

L'agriculture est une activité de base pour notre économie. Il est impératif que la Fédération respecte l'engagement du gouvernement envers les producteurs du Témiscamingue.

01-11-003A

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2010.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2010 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

01-11-004A

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question.

01-11-005A

GAMME (Plan d'action de la MRCT).

Le GAMME du 15 janvier 2011 portera sur le plan d'action de la MRCT (0-5 ans).

Suite à la vision établie par le conseil des maires le 18 mai 2010, la discussion se fera en atelier, selon 9 thèmes différents en lien avec la vision.

Une conférence est également prévue sur le thème de la ruralité.

Inscriptions à date : 61

Le GAMME débute à 9 h 00 pour se terminer à 15 h 00.

01-11-006A Projet de refonte du site Web de la MRC de Témiscamingue.

Le comité administratif prend acte du rapport des soumissions reçues par voie d'invitation écrite projet n° 01-2011 selon le devis d'appel d'offres daté du 1^{er} décembre 2010 (résolution du CA n° 12-10-431A du 8 décembre 2010).

Considérant le système de pondération utilisé par le comité de sélection formé à cette fin;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Que le contrat soit octroyé à l'entreprise POGZ inc. de Sainte-Marie, au montant de 13 800 \$, conformément au cheminement élaboré ci-dessous.

Refonte du site Web – Grille d'évaluation des soumissions

Évaluation du devis descriptif	Points alloués	ADN	ALTIX	LOGITEM	POGZ
- Professionnalisme général de la proposition	10	5	8	6	8
- Expertise de la firme dans la réalisation de mandats similaires	5	3	3	3	3
- Qualité des expériences passées et références de la firme	5	3	3	3	3
- Compréhension des enjeux démontrée par la firme	10	6	8	6	8
- Qualité de la réponse donnée aux besoins de la MRCT	15	9	9	6	12
- Qualité et quantité de ressources proposées pour réaliser le projet	10	6	3	3	8
- Expertise et implication du chargé de projet	10	6	6	6	6
- Qualité des garanties de performance offertes à la MRCT	5	0	5	0	0
- Méthodologie de conception de la grille graphique, de l'ergonomie et de l'architecture de l'information	15	9	9	6	9
- Proposition du progiciel de gestion des contenus	15	12	12	12	12
Grand total des points	100	59 %	66 %	51 %	69 %

Évaluation du devis estimatif	ADN	ALTIX	LOGITEM	POGZ
- Conception du site (graphisme, ergonomie et architecture)	50	155	16	43
- Installation, transition et intégration du système	90	30	42	30
- Transfert du contenu	125	75	65	32
- Intégration de la section privée	15	35	16	50
- Formation des employés	3	35	9	12
Estimation du nombre total des heures	283	330	148	164
- Taux horaire appliqué	65 \$	75 \$	44 \$	80 \$
Coût total	⁽¹⁾ 16 900 \$	24 750 \$	6 463 \$	⁽²⁾ 13 800 \$

(1) *Montant forfaitaire*

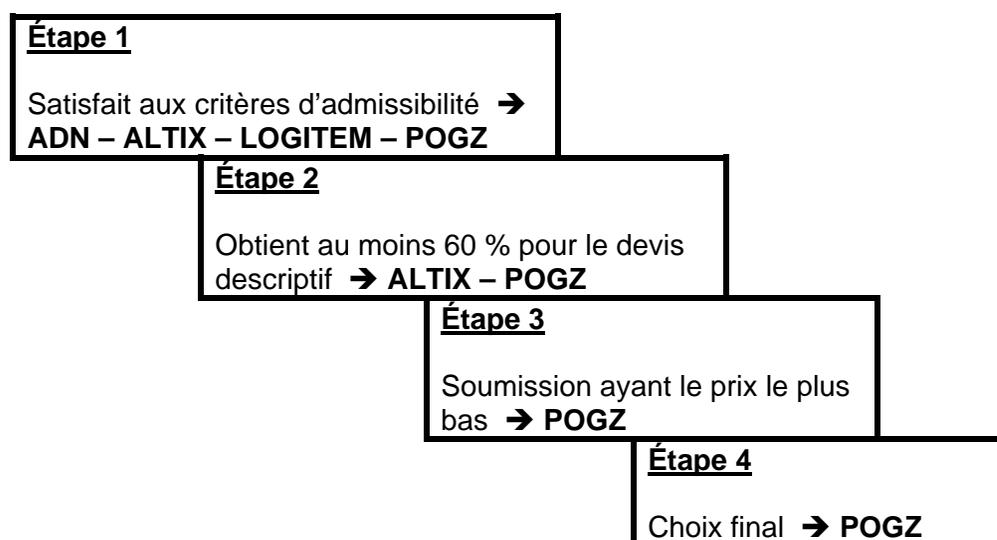
(2) *Prix établi en fonction du coût des modules*

Frais récurrents annuels	ADN	ALTIX	LOGITEM	POGZ
- Hébergement	100 \$	85 \$	128 \$	500 \$
- Gestion du nom de domaine	45 \$	30 \$	47 \$	50 \$
- Support annuel	65 \$/hre	75 \$/hre	44 \$	Aucun
Coût annuel	145 \$ et +	115 \$ et +	175 \$ et +	550 \$

Réalisations des soumissionnaires

ADN	ALTIX	LOGITEM	POGZ
www.cssstk.ca www.cldshawinigan.qc.ca www.tourismemauricie.com www.temiscaming.net	www.moffet.ca	www.lorrainville.ca www.municipaliteremigny.qc.ca www.journallereflet.com	www.mrclotbiniere.org www.nouvellebeauce.com/site.asp www.mrc.portneuf.com www.beaucerc.com

Cheminement décisionnel



La date prévue pour la mise en service du nouveau site est le 15 mars 2011. M^{me} Lyne Gironne, directrice au service d'évaluation, est responsable du projet pour la MRCT.

Demandes d'aide financière.

**Fonds d'intervention financière des projets du milieu témiscamien
(Budget 2011 – 10 000 \$).**

01-11-007A

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

❖ Que les demandes d'aide financière reçues à la MRCT en date des présentes soient traitées comme suit :

➤ Société de l'eau souterraine :

Forum régional du 18 et 19 mars 2010 – 1 000 \$: **refusée**

➤ Concours québécois en entrepreneuriat (Comité local) :

Montant demandé : 1 000 \$
Montant alloué : 500 \$

➤ Cours multimédia de l'École Marcel-Raymond (Journal étudiant) :

Montant alloué : 250 \$

➤ Association de canot-camping du lac Témiscamingue :

Demande référée au Pacte rural.

01-11-008A

Renouvellement d'adhésion 2011 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

❖ De renouveler l'adhésion 2011 de la MRCT à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 11 661,87 \$ comme suit :

Municipalité	Cotisation 2011	Fonds défense (2 %)	TPS (5 %)	TVQ (7,5 %)	Cotisation totale 2011
Angliers	563,23 \$	11,26 \$	28,72 \$	45,24 \$	648,45 \$
Béarn	563,23 \$	11,26 \$	28,72 \$	45,24 \$	648,45 \$
Duhamel-Ouest	614,90 \$	12,30 \$	31,36 \$	49,39 \$	707,95 \$
Fugèreville	563,23 \$	11,26 \$	28,72 \$	45,24 \$	648,45 \$
Guérin	563,23 \$	11,26 \$	28,72 \$	45,24 \$	648,45 \$
Kipawa	563,23 \$	11,26 \$	28,72 \$	45,24 \$	648,45 \$
Laforce	563,23 \$	11,26 \$	28,72 \$	45,24 \$	648,45 \$
Latulipe-et-Gaboury	563,23 \$	11,26 \$	28,72 \$	45,24 \$	648,45 \$
Laverlochère	563,23 \$	11,26 \$	28,72 \$	45,24 \$	648,45 \$
Lorrainville	804,35 \$	16,09 \$	41,02 \$	64,61 \$	926,07 \$
Moffet	563,23 \$	11,26 \$	28,72 \$	45,24 \$	648,45 \$
Nédélec	563,23 \$	11,26 \$	28,72 \$	45,24 \$	648,45 \$
Notre-Dame-du-Nord	671,00 \$	13,42 \$	34,22 \$	53,90 \$	772,54 \$
Rémigny	563,23 \$	11,26 \$	28,72 \$	45,24 \$	648,45 \$
Saint-Bruno-de-Guigues	716,96 \$	14,34 \$	36,57 \$	57,59 \$	825,46 \$
Saint-Édouard-de-Fabre	563,23 \$	11,26 \$	28,72 \$	45,24 \$	648,45 \$
Saint-Eugène-de-Guigues	563,23 \$	11,26 \$	28,72 \$	45,24 \$	648,45 \$
Total	10 129,20 \$	202,53 \$	516,53 \$	813,61 \$	11 661,87 \$

La cotisation 2011 des municipalités est payée par la MRCT et prévue au budget 2011, sauf pour les villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie.

Renouvellement d'adhésion 2011 à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

01-11-009A

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion 2011 de la MRCT à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) au montant de 1 921,37 \$ tel que prévu au budget de la MRCT pour l'année 2011.

01-11-010A

Renouvellement d'adhésion 2011 à l'Association québécoise d'urbanisme.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion 2011 de la MRCT à l'Association québécoise d'urbanisme au montant de 113,93 \$ tel que prévu au budget de la MRCT pour l'année 2011.

01-11-011A

Renouvellement d'adhésion 2011 à Les Arts et la Ville.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion 2011 de la MRCT à Les Arts et la Ville au montant de 300 \$ tel que prévu au budget de la MRCT pour l'année 2011.

01-11-012A

Renouvellement d'adhésion 2011 à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec – Cotisation.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion 2011 de la MRCT à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec – cotisation au montant de 490,65 \$ tel que prévu au budget de la MRCT pour l'année 2011.

01-11-013A

Renouvellement d'adhésion 2011 à l'Association des directeurs municipaux du Québec – Cautionnement – Assurance – Cotisation au coût de 585,13 \$.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion 2011 de la MRCT à l'Association des directeurs municipaux du Québec – Cautionnement – Assurance – Cotisation au montant de 585,13 \$ tel que prévu au budget de la MRCT pour l'année 2011.

Pacte rural 2010.

01-11-014A

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement au Pacte rural 2010 de l'Étude sur les perspectives d'avenir de Radio-Témiscamingue à frais partagés SDT – MRCT.

Il s'agit d'un premier versement au montant de 3 484,55 \$ (part MRCT) sur un engagement total de 6 174,15 \$ au Fonds de recherche et développement.

01-11-015A

Projet Internet haute vitesse.

Notre demande (résolution n^o 11-10-379A du 10 novembre 2010) d'autorisation de cautionnement de 200 000 \$ au MAMROT (CM, art. 9) est mise en suspens, le temps d'obtenir des promoteurs (Communication-Témiscamingue et institution financière) leur projet de « contrat de prêt » ainsi que leur projet « d'acte de cautionnement ».

Le ministère poursuivra l'étude de notre demande dès que « Communication-Témiscamingue » fournira les documents requis.

01-11-016A

Service d'évaluation.

Le CA prend acte du rapport d'activités au service d'évaluation pour la période du 15 septembre au 15 décembre 2010, ainsi que des statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT, décembre 2010, par M^{me} Lyne Gironne.

01-11-017A

Avis sur la demande du ministère des Transports concernant l'autorisation de la CPTAQ : Lots 3 100 703-P et 3 100 702-P dans la municipalité de Lorrainville et lots 19-P et 20A-P du rang 1 du canton Laverlochère dans la municipalité de Béarn (aliénation, lotissement, utilisation à une fin autre que l'agriculture et enlèvement de sol arable).

Considérant la demande du ministère des Transports requérant l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour l'acquisition de parcelles de terrain le long de la route 391;

Considérant les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De transmettre à la Commission (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande du ministère des Transports.

Nature de la demande

Il s'agit pour le ministère des Transports d'acheter des parcelles de terrain (environ 17 000 pieds carrés) le long de la route 391 pour changer des ponceaux et adoucir les talus, dans les municipalités de Lorrainville et Béarn.

Après étude de la demande, il en ressort l'élément suivant :

- L'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet soumis par le ministère des Transports ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Après analyse, le projet soumis par le ministère des Transports est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Conformité avec les orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles

Dans ses orientations déposées en décembre 2001, le gouvernement précise que la zone agricole peut fournir les espaces nécessaires à des activités non agricoles à certaines conditions. Notamment, lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'espace en zone blanche. Ainsi, le projet est conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles.

01-11-018A

Certificat de conformité

Approbation du règlement n° 205 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels » de la municipalité de Nédélec (règlement adopté le 11 janvier 2011 (second projet)).

Considérant qu'en vertu des articles 137.1, 145.31 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil d'une municipalité peut adopter un Règlement sur les usages conditionnels. Cette adoption est sujette au quatrième alinéa de l'article 123 de la loi (LAU) mais entre en vigueur qu'à la date de son approbation par la MRC.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le règlement n° 205 adopté par la municipalité de Nédélec, intitulé « Règlement sur les usages conditionnels », adopté le 11 janvier 2011 (second projet).

Nature du règlement

Ce règlement vise à permettre que des maisons mobiles (acceptables pour la population et compatibles avec le milieu) soient implantées à la suite d'une évaluation et sans qu'il soit nécessaire de modifier le règlement de zonage.

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire RCI

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Nédélec est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement n° 205 soumis par la municipalité de Nédélec ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Après analyse, le règlement n° 205 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 11 janvier 2011 (second projet).

01-11-019A

Projet de résolution concernant l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relative à la demande d'autorisation à portée collective dans les municipalités de Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Édouard-de-Fabre (dossier n° 367374).

Considérant les négociations de l'été 2010 avec la Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) et la Fédération régionale de l'UPA sur une demande à portée collective portant sur les îlots déstructurés situés dans les municipalités de Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Édouard-de-Fabre;

Considérant que le résultat de ces négociations apparaît dans un document transmis par la CPTAQ le 6 janvier 2011;

Considérant qu'avant d'officialiser la décision, la CPTAQ a besoin d'un avis favorable de la MRCT, de l'UPA et de chaque municipalité concernée;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

❖ Que la MRC de Témiscamingue signifie à la CPTAQ son accord à l'égard de l'orientation préliminaire telle que déposée.

01-11-020A

Autorisation pour la signature d'une entente entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉ) et la MRC de Témiscamingue (MRCT) concernant la mise sur pied et le fonctionnement de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (Table GIR).

Considérant que l'article 54 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (nouveau régime) prévoit que les Tables GIR collaborent à l'élaboration des Plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) dont le territoire de référence est l'unité d'aménagement;

Considérant que la Table GIR du Témiscamingue existe depuis l'année 2006 et fonctionne de façon efficace et satisfaisante;

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la conclusion d'une entente MRNF, CRÉ et MRCT concernant la mise sur pied et le fonctionnement de notre Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire au Témiscamingue.

Les objectifs généraux de la présente entente sont les suivants :

- Confier à la MRCT la mise sur pied et le fonctionnement d'une Table GIR sur son territoire;
- Rendre disponibles à la MRCT des ressources financières pour soutenir le fonctionnement de la Table GIR;
- Préciser les mandats de base à être assumés par la Table GIR afin qu'elle remplisse adéquatement son rôle dans l'élaboration des PAFI;
- Convenir des modalités de partenariat entre le MRNF, la CRÉ et la MRCT relativement au fonctionnement de la Table GIR.

Les objectifs spécifiques visés par la mise sur pied des TLGIRT sont les suivants :

- Assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées;
- Fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts pour chaque unité d'aménagement touchant complètement ou partiellement le territoire de la MRCT;
- Convenir de mesures d'harmonisation des usages.

La CRÉ versera à la MRCT une aide financière selon le tableau de répartition suivant :

Année financière	Montant
2010-2011	30 000 \$
2011-2012	30 000 \$
2012-2013	30 000 \$
Total	90 000 \$

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature et prendra fin le 31 mars 2013; elle a pour territoire d'application le territoire de la MRC de Témiscamingue.

- ❖ D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier – directeur général à signer ladite entente, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, laquelle fait partie de la présente résolution pour valoir comme si au long récépissé.

Approbation des comptes à payer au 15 décembre 2010.

01-11-021A

Le CA prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue au 31 décembre 2010, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Décembre 2010

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1001221	VILLE DE VILLE-MARIE	975,49 \$
C1001222	LE REFLET	485,36 \$
C1001223	BELL MOBILITÉ	308,00 \$
C1001224	CONTACT	45,00 \$
C1001225	TRUDEL SUSIE	2 385,36 \$
C1001226	COLLÈGE MONTMORENCY MD	355,00 \$
C1001227	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	14 498,30 \$
C1001228	GARAGE RACHEL ROY	3 122,42 \$
C1001229	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	5 508,50 \$
C1001230	LA COOP VAL-NORD	381,36 \$
C1001231	ASS. DES PROP. DU CHEMIN JEAN BEAU	13 427,00 \$
C1001232	CLERMONT DENIS	1 750,00 \$
C1001233	AUBUT FRANCINE	166,94 \$
C1001234	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	2 223,00 \$
C1001235	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	90,00 \$
C1001236	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	2 223,00 \$
C1001237	VILLE DE VILLE-MARIE	2 223,00 \$
C1001238	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	1 340,22 \$
C1001239	TÉLÉBEC LTÉE	824,45 \$
C1001240	XEROX CANADA LTÉE	1 101,63 \$
C1001241	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	4 566,20 \$
C1001242	PAPETERIE ALLAIN INC.	172,73 \$
C1001243	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	375,00 \$
C1001244	VISA DESJARDINS	2 139,24 \$
C1001245	HYDRO-QUÉBEC	2 666,68 \$
C1001246	LES ATELIERS KAMI INC.	3 476,08 \$
C1001247	LE REFLET	203,18 \$
C1001248	HOME HARDWARE	14,16 \$
C1001249	RADIO-TÉMISCAMINGUE	253,97 \$
C1001250	J. DROLET ET FILS LTÉE	2 603,45 \$
C1001251	GOODYEAR CANADA INC.	6 797,42 \$
C1001252	SMI INFORMATIQUE	1 131,94 \$
C1001253	HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	110,62 \$
C1001254	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	1 316,00 \$
C1001255	RADIO-COM JBM INC.	222,37 \$
C1001256	ZEC RESTIGO	24 000,00 \$
C1001257	ACAD 2000	1 024,91 \$
C1001258	TEMLAC LTÉE	80,99 \$
C1001259	ROCHON LILIANE	74,92 \$
C1001260	DÉPANNEUR BÉCO	794,04 \$
C1001261	DÉPANNEUR ULTRAMAR	1 193,82 \$
C1001262	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	1 565,57 \$
C1001263	SERVICE AUTO JOLAM INC.	2 152,50 \$
C1001264	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	553,91 \$
C1001265	GARAGE W. LACASSE INC.	1 047,94 \$
C1001266	PÉTRIN RICHARD	82,72 \$
C1001267	GARAGE MARC CÔTÉ	814,00 \$
C1001268	ARBRONORD INC.	1 157,42 \$
C1001269	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	294,00 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1001270	CFER LA RENAISSANCE	1 392,26 \$
C1001271	LALONDE STÉPHANIE	396,32 \$
C1001272	PNEUS GBM	4 889,72 \$
C1001273	LA JOYEUSE BOUFFE	559,37 \$
C1001274	COMPAGNIE VENT DE FOLIE	442,00 \$
C1001275	HOUDE STEVE	127,56 \$
C1001276	JM ROBERT	1 563,81 \$
C1001277	HEIN STÉPHANIE	65,10 \$
C1001278	SIMARD YVES	5 936,00 \$
C1001279	LAMOTHE BLANCHE	426,00 \$
C1001280	GROUPE STAVIBEL INC.	507,94 \$
C1001281	CORPORATION AUGUSTIN-CHÉNIER INC.	124,16 \$
C1001282	BERGERON MARIELLE	337,49 \$
C1001283	MATHIEU CHARLES / RICHARD ELIETTE	10 000,00 \$
C1001284	TÉTREULT DANIEL	300,00 \$
C1001285	LAVOIE SYLVIE	50,00 \$
C1001286	CLERMONT DENIS	856,88 \$
C1001287	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	1 024,94 \$
C1001288	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	1 822,80 \$
C1001289	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	3 570,00 \$
C1001290	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	17 699,90 \$
C1001291	TÉLÉBEC LTÉE	2 391,54 \$
C1001292	TRANSPORT JOLATEM	921,06 \$
C1001293	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	54,48 \$
C1001294	ZEC DUMOINE	24 000,00 \$
C1001295	BROUILLARD CLAUDINE	90,00 \$
C1001296	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	876,81 \$
C1001297	SANQUIP INC.	1 471,30 \$
C1001298	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	395,06 \$
C1001299	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	2 624,76 \$
C1001300	GARAGE MICHEL GRENIER	148,00 \$
C1001301	DÉPANNEUR GAUTHIER ENR.	330,00 \$
C1001302	STATION-SERVICE P. GINGRAS	870,05 \$
C1001303	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	3 680,77 \$
C1001304	LALONDE STÉPHANIE	443,28 \$
C1001305	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	732,35 \$
C1001306	LA COOP VAL-NORD	236,40 \$
C1001307	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	552,63 \$
C1001308	PATOINE RÉNALD	2 376,00 \$
C1001309	DESSUREAULT SERGE	5 248,80 \$
C1001310	CAMIONS ROUANDE INC.	4 048,71 \$
C1001311	DE FIL EN AIGUILLE	189,14 \$
C1001312	LEFEBVRE SYLVIE	700,00 \$
C1001313	GIRARD GÉRALD	10 000,00 \$
Total		228 793,20 \$

Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	6 627,41 \$
Arnaud Warolin	Préfet	5 918,83 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	5 243,20 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	4 058,91 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	4 042,42 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	52 518,27 \$
--	--------------

Rémunération des maires	14 599,14 \$
-------------------------	--------------

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (article 961, CM).

Signé à Ville-Marie, ce 12 janvier 2011.

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

01-11-022A Information et suivi des dossiers.

- Prochain conseil : 19 janvier 2011;
- Prochain CA : 9 février 2011 – 13 h 00;
- GAMME : 15 janvier 2011 (Plan d'action MRCT);
- Colloque sur l'avenir des services de sécurité incendie : 22 janvier 2011;
- Service d'aménagement du territoire :

Un sommaire du plan de travail ainsi que la procédure de révision en cours du schéma d'aménagement sera déposé au conseil des maires du 19 janvier 2011.

01-11-023A Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question.

01-11-024A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 19 h 00.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.